

de la méthodologie : l'idée avant le mot, l'exemple avant la règle. Les modèles d'exposition synthétique qui remplissent les pages précédentes montrent suffisamment comment nous entendons l'application de ce principe<sup>a</sup>.

24. Au reste, on l'aura sans doute remarqué, c'est surtout la première fois que le maître veut expliquer une notion à une classe d'élèves que le choix de la méthode est important. Une fois que la notion a été formée par la méthode synthétique, qu'elle est conçue clairement par l'esprit, qu'elle est devenue en quelque manière sa *propriété*, c'est là un fait acquis dont il faudra tenir compte dans la suite. Lorsque, à l'occasion, on reviendra sur le même sujet, ou qu'on voudra le traiter plus amplement, on pourra et même on devra reprendre cette notion par la voie analytique, soit pour l'élucider ou la développer davantage, soit pour en tirer les conséquences qu'elle comporte.

25. En résumé, si l'on s'en tient au caractère principal des trois méthodes d'exposition : la méthode historique, la méthode synthétique et la méthode analytique, on comprendra que, sans s'exclure absolument, chacune a son application propre. La méthode *historique* convient d'une manière plus spéciale à l'enseignement des jeunes enfants ou des ignorants ; la méthode *synthétique*, au cours des préparants ou aux personnes qui ont déjà quelque connaissance des principes de notre sainte religion ; et enfin la méthode *analytique*, au cours des persévérants ou des jeunes gens qui possèdent une instruction plus avancée.

<sup>a</sup> Voyez aussi le Catéchisme-modèle n° XVI.

## CHAPITRE V

### LA DÉMONSTRATION

#### SOMMAIRE

1. Nécessité de confirmer la doctrine par des preuves ; ce qu'il faut entendre par démonstration religieuse ; utilité des preuves. — 2. Différentes sortes de preuves : preuves de la Révélation ; preuves de raison. — 3. Emploi des preuves : nombre, hiérarchie, manière de les présenter.

#### 1. Nécessité de confirmer la doctrine par des preuves.

1. Commençons par faire des réserves sur le titre de ce chapitre. Le mot *démonstration* ne peut être entendu ici dans son sens absolu. La doctrine révélée, en ce qui concerne les mystères, ne se démontre pas comme une vérité de l'ordre naturel. Elle est, de sa nature, au-dessus de la raison, qui doit s'y soumettre avec humilité<sup>1</sup>. La foi est avant tout un acte d'obéissance.

Lorsque saint Paul nous dit que notre foi doit être pour Dieu un *hommage raisonnable*, il n'entend point que nous cherchions à pénétrer des mystères qu'il déclare lui-même impénétrables<sup>2</sup>, moins encore que nous prétendions avoir de ces mystères une preuve rationnelle qui force notre adhésion. Ce serait là rendre la foi inutile et saper par la base tout l'édifice du salut<sup>3</sup>. C'est sur la vertu de Dieu, et non sur la sagesse des hommes, que notre foi doit reposer<sup>4</sup>.

En quoi donc consiste cet *hommage raisonnable*, expression dont on a si souvent abusé ? Il consiste en ce que chacun, selon son âge et sa condition, ait pour croire aux dogmes de la religion des raisons *suffisantes*, bien que, pour personne, ces raisons ne soient capables de produire dans l'esprit une évidence intrinsèque à l'égard des vérités d'ordre surnaturel.

<sup>1</sup> I Pierre, I, 2. — <sup>2</sup> Rom., XI, 33-36. — <sup>3</sup> I Tim., I, 4. — <sup>4</sup> I Cor., II, 5.

Ces raisons ou motifs sont *congénères* aux vérités qu'il s'agit de croire, c'est-à-dire que pour les vérités de la foi elles appartiennent aussi à l'ordre de la foi. Elles sont tirées de la *vertu de Dieu*, selon le mot de l'Apôtre. *Croyez en mes œuvres*, disait aussi Notre-Seigneur<sup>1</sup>. *Ce sont les œuvres que je fais au nom de mon Père qui rendent témoignage de moi*<sup>2</sup>.

2. De quoi s'agit-il donc, quand on parle de *démonstration* religieuse? Uniquement de ceci : Constaté d'abord le *fait* de la *Révélation divine*, puis vérifier si chaque vérité en particulier appartient réellement au dépôt de la foi, c'est-à-dire à l'ensemble des vérités révélées.

Mais ce double travail ne peut être accompli que par les savants; et si, pour chacun des fidèles, il devait servir de préliminaire à la foi, cette vertu deviendrait pratiquement impossible. C'est pourquoi, dans sa bonté, le Seigneur a bien voulu simplifier les moyens. D'une part, il a chargé son Église de tout ce travail de vérification, et lui a promis l'assistance perpétuelle de son Esprit pour l'empêcher d'errer; d'autre part, il a répandu le même Esprit dans tous les cœurs fidèles pour les disposer à recevoir docilement de la bouche de l'Église la doctrine révélée, et pour rendre intérieurement témoignage en chacun d'eux de la vérité de cette doctrine. *L'onction que vous avez reçue de lui demeure en vous*, dit saint Jean; *et vous n'avez pas besoin que personne vous enseigne; mais comme son onction vous enseigne sur toute chose, cet enseignement est véritable et n'est point un mensonge*<sup>3</sup>.

Quelle est cette onction dont parle ici saint Jean? Elle n'est autre que la grâce du Saint-Esprit que Dieu communiquait aux auditeurs des Apôtres à l'occasion de leur prédication, grâce qu'il répand aujourd'hui dans l'âme des petits enfants par la vertu du saint baptême. C'est le don surnaturel de la foi. — Car en quoi consiste la foi? Elle consiste en un attrait surnaturel vers les choses divines et, en même temps, en un témoignage du Saint-Esprit qui nous fait adhérer sans effort aux vérités révélées dès qu'elles nous sont enseignées par l'Église.

S'il en est ainsi, quelle sera donc pour le simple fidèle la *raison suffisante* de croire? Uniquement *l'enseignement de l'Église*. Cet enseignement est pour tout fidèle la preuve nécessaire, mais suffisante, de la vérité.

<sup>1</sup> S. Jean, x, 38. — <sup>2</sup> S. Jean, x, 25. — <sup>3</sup> I Jean, II, 27.

Cela n'empêche pas que chacun, suivant son état, ne s'applique à s'instruire plus à fond, et de la doctrine chrétienne, et des sources auxquelles l'Église l'a puisée. Nul travail n'est plus utile à l'esprit, pourvu que jamais on ne fasse dépendre de ses recherches ou de ses découvertes personnelles l'adhésion à la vérité.

3. Mais en ce moment nous nous occupons de l'enseignement de la religion aux enfants, et non de ce qui conviendrait pour des esprits plus cultivés. Nous reviendrons sur cet important sujet dans un autre chapitre. Que faut-il donc faire avec des enfants? Devons-nous leur donner des preuves des vérités? Quelles sortes de preuves conviennent à leur âge? Quelle mesure y a-t-il à garder? et comment convient-il de procéder? — Voilà les questions auxquelles nous allons maintenant répondre.

4. DES PREUVES! C'est bien la chose dont les enfants ont le moins de souci. Ils viennent à l'école munis d'une double foi : la foi naturelle et la foi surnaturelle.

D'abord la foi naturelle, c'est-à-dire la candeur et la simplicité propres à leur âge. Ils viennent pour apprendre; le maître est là pour leur enseigner. C'est tout. *Le maître l'a dit* : voilà le grand raisonnement de l'enfant. Lui en proposer d'autres, c'est méconnaître le fond de sa nature. « La première éducation de l'enfant se fait par un acte de foi, » dit Jules Simon. « Nulle éducation sans la foi, disait aussi Michelet; l'enfant est d'abord par la foi. »

Ils y apportent aussi la foi surnaturelle, ce don merveilleux de l'Esprit-Saint, caractère distinctif des vrais enfants de Dieu<sup>1</sup>, la racine de notre salut<sup>2</sup>, et le gage de notre victoire<sup>3</sup>. Ils viennent à nous pour apprendre de notre bouche ce que Dieu a révélé, et ce qu'il faut faire pour aller au ciel. A cet âge, toute autre préoccupation leur est étrangère.

« Étudiez vous-mêmes, ô Catéchistes, ô maîtres dévoués, nous disent ces enfants, dans un langage muet, presque inconscient, étudiez vous-mêmes toute la doctrine de la foi; devenez savants par amour pour nos âmes, puis dites-nous ce qu'il faut croire pour nous sauver. Apprenez-nous ce que nous devons dire à Dieu dans nos prières, et ce que nous avons à faire pour lui être agréables; c'est tout ce que nous désirons. »

5. C'est, en effet, tout ce qui leur est actuellement nécessaire.

<sup>1</sup> S. Jean, VIII, 47. — <sup>2</sup> I Pierre, I, 9. — <sup>3</sup> I Jean, V, 4.

Mais le Catéchiste pense à l'avenir, à cet avenir peu éloigné où ces enfants vont échapper de ses mains, et où leur foi, si candide et si heureuse aujourd'hui, va se trouver exposée aux plus graves périls. Attaques du dehors, révoltes au dedans, il faut tout prévoir. Il faut les armer pour cette lutte inévitable; et dans ce but, autant qu'ils en sont capables, et presque à leur insu, le Catéchiste cherche à asseoir la doctrine sur des preuves solides, sur des bases inébranlables.

## 2. Différentes sortes de preuves.

6. Les deux assises fondamentales de la Religion sont le grand fait de la Révélation divine et le magistère infaillible de l'Église. Le Catéchiste s'efforcera de mettre ces deux faits en pleine lumière en insistant, chaque fois qu'il en aura l'occasion, sur les rapports de Dieu avec l'homme, dès l'origine du monde et dans la suite des âges, et surtout en racontant avec détail la vie et les enseignements du Fils de Dieu incarné.

Parmi ces enseignements, il aura soin de faire ressortir l'ordre donné aux Apôtres d'instruire toutes les nations, et aux peuples de croire à leur doctrine<sup>1</sup>; la promesse de son assistance perpétuelle<sup>2</sup>, celle de la venue du Saint-Esprit et de son action dans l'Église<sup>3</sup>, la réalisation de cette promesse par le mystère de la Pentecôte et la merveilleuse propagation de l'Évangile; enfin l'institution de la hiérarchie de l'Église, la primauté de saint Pierre et de ses successeurs, et la promesse personnelle qui leur est faite de l'indéfectibilité dans la foi<sup>4</sup>.

Ces deux faits solidement établis sont la base de notre croyance; ils deviennent aussi la source où le Catéchiste va puiser tous ses principaux arguments: la parole de Dieu et celle de l'Église, l'Écriture sainte et la Tradition.

7. Mais il est des vérités qui relèvent de la science humaine en même temps qu'elles appartiennent à la révélation. Dans ce cas, aux preuves de la foi, on peut joindre quelques arguments fournis par la raison, pourvu qu'ils ne dépassent pas la portée actuelle des enfants.

Nous avons donc deux sortes de preuves: celles qui sont tirées de la Révélation et celles qui sont tirées de la raison naturelle.

<sup>1</sup> S. Marc, xvi, 15, 16. — <sup>2</sup> S. Matth., xxviii, 20. — <sup>3</sup> S. Jean, xv, 26; xvi, 7, 13. — <sup>4</sup> S. Matth., xvi, 18, 19; S. Luc, xxii, 32; S. Jean, xxi, 15-17.

Les premières sont les preuves principales; les secondes sont des preuves accessoires ou secondaires.

Preuves de la Révélation. — 8. Ici encore une distinction ou une réserve semble nécessaire. Dans ces lignes, nous n'avons nulle intention de traiter, au point de vue théologique, de la valeur relative des preuves tirées de l'Écriture sainte ou de la Tradition. En insistant sur les premières, nous n'ignorons pas que souvent les textes sacrés sont par eux-mêmes obscurs et ont besoin d'être interprétés par la Tradition; leur sens n'est pas toujours plein. Pour établir des vérités, les théologiens les accommodent et y ajoutent les commentaires des Pères et des Docteurs. Vouloir en faire la base unique de la croyance, et surtout les livrer aux interprétations individuelles, serait en faire un abus coupable et ouvrir la porte aux erreurs les plus extravagantes. A elle seule, la sainte Écriture ne suffirait pas non plus pour établir toutes les vérités de la religion, tandis que la Tradition, qui d'ailleurs a précédé l'Écriture, le pourrait aisément, comme le remarque saint Irénée. Toutes ces considérations et d'autres semblables sont étrangères à notre dessein, surtout en ce chapitre. Nous sommes ici en présence d'enfants qui se préparent à leur première communion, ou de jeunes adolescents de onze à quatorze ans. Nous ne visons pas à en faire des savants, mais de bons et fidèles chrétiens. C'est à ce point de vue qu'il faut rester, pour saisir la portée des conseils ou des règles qui suivent.

9. Cette réserve faite, nous disons que, pour les enfants, les preuves des vérités religieuses consistent le plus souvent en des textes de la sainte Écriture. Ce sont des paroles de Notre-Seigneur, des Apôtres, des Prophètes. L'Ancien et le Nouveau Testament sont également la parole de Dieu; cependant, quand il s'agit d'appuyer quelque vérité de la foi chrétienne, les textes du Nouveau Testament ont la priorité sur ceux de l'Ancien.

Les textes de la sainte Écriture sont donc toujours le premier argument; c'est celui qui a la plus grande force et la plus grande autorité. Mais ils doivent être bien choisis. Il faut que la vérité y éclate par elle-même; que, par conséquent, ils soient pris principalement dans leur sens littéral. Le sens littéral seul est bien probant; les autres<sup>a</sup> sont utiles pour l'édification, mais ne

<sup>a</sup> Outre le sens littéral (propre ou figuré) on distingue le sens *typique*, qui s'appelle aussi *mystique*, *spirituel*, *allégorique*, et le sens *accommodative*. Ce dernier ne peut être donné comme preuve d'une vérité religieuse; mais on peut

peuvent guère servir pour la démonstration. C'était l'opinion de saint François de Sales. « Se jeter dans le sens mystique, avant d'avoir expliqué le sens littéral, serait, disait-il, bâtir le toit d'une maison avant d'en jeter les fondements. » « L'Écriture sainte, ajoutait-il encore, n'est pas une étoffe qu'on puisse tailler à son gré pour s'en faire des parements à la mode. »

Ces textes ont d'autres avantages. D'ordinaire ils sont concrets et sensibles : c'est le caractère même de la langue de l'Écriture. Ils sont concis, par conséquent faciles à retenir. Ils s'adressent au cœur : ils y produisent la conviction par leur propre vertu. Ils n'ont besoin d'aucune autre démonstration de leur vérité<sup>1</sup>.

Mais on doit citer ces paroles textuellement, sans altération ; et pour qu'on les comprenne mieux, il est bon, très souvent, d'indiquer les circonstances de temps et de lieu où elles ont été prononcées.

Enfin, il ne faut pas les prodiguer. Un seul texte, clair, exprimant nettement la vérité, vaut mieux qu'un grand nombre, qui ne viendraient au point que d'une manière incomplète ou indirecte. Plusieurs textes successifs s'affaiblissent les uns les autres : Quand Dieu parle, un seul mot suffit, il n'a pas besoin de se répéter.

10. Pour les enfants, les arguments les plus convaincants sont encore les histoires, on l'a dit plusieurs fois. A l'exemple de Dieu, de Notre-Seigneur et des saints Apôtres, insistons donc principalement sur les faits historiques de la sainte Bible, de l'histoire ecclésiastique et de la vie des Saints, en montrant bien le rapport qu'ils ont avec les vérités religieuses.

11. Une autre sorte de preuves appartenant aussi à l'ordre de la foi, ce sont les décisions de l'Église, les définitions doctrinales des souverains Pontifes et des Conciles. Déjà le catéchisme est le résumé de la doctrine puisée aux sources divines, élaborée par cette autorité souveraine et infaillible. C'est d'elle que nous la recevons. Il est bon, néanmoins, de citer quelquefois le texte de quelqu'un de ses décrets, pour mettre cette autorité en évidence aux yeux des enfants, les accoutumer à s'en faire une haute idée,

tirer du sens typique, comme du sens littéral, des preuves en faveur des vérités dogmatiques ou morales, pourvu qu'il soit constaté par l'Écriture ou par la Tradition. (Voir les *Éléments d'Apologétique chrétienne*, pages 525 et suiv. *Apolog. chrét.*, t. III, ch. xv, art. 4.)

<sup>1</sup> Ps. xviii, 7-9.

et à prendre à son égard l'attitude de respect et de soumission qui convient.

**Preuves de raison.** — 12. Avec les enfants qui se préparent à la première communion, comme avec la catégorie des jeunes persévérants qui leur sont adjoints, les preuves dites de raison n'ont qu'une valeur secondaire. Beaucoup de ces preuves sont de leur nature subtiles, bien au-dessus de la portée de ces enfants et sans intérêt pour eux. Sans les rejeter entièrement, on se bornera aux plus importantes, aux plus accessibles, à des preuves populaires, de gros bon sens, qui peuvent servir à repousser les plaisanteries grossières du peuple et les calomnies contre la religion. Que serait donc pour l'enfant une preuve *de raison* que sa raison peu développée ne pourrait comprendre ? Des comparaisons simples mais ingénieuses, des proverbes dans lesquels la sagesse des générations antérieures s'est pour ainsi dire cristallisée, quelques paroles d'hommes célèbres, un petit nombre d'arguments faciles mais topiques, voilà tout ce qui peut être vraiment utile.

### 3. Emploi des preuves.

13. La première recommandation à faire sur ce point est de n'en pas abuser. Ne cherchez pas à prouver ce qui n'en a pas besoin. D'un autre côté, le besoin de preuves varie avec l'âge, la situation et l'aptitude des personnes.

Pour des commençants, le simple exposé et l'explication de la vérité suffisent.

Avec les moyens, nous venons d'indiquer pour chaque genre de preuves la mesure à garder. Ce n'est pas avec des premiers communians ni avec les renouvelants qu'il faut se lancer dans la polémique. « Je n'entends pas, dit M<sup>gr</sup> Dupanloup, que l'on fasse aux enfants de la controverse, autre extrémité qui n'irait qu'à ruiner le peu de foi qu'ils ont. J'entends qu'on les traite comme des enfants baptisés, qui ont le germe de la foi, dont l'intelligence commence à se développer, dont la bonne volonté est certaine, et qu'on les instruit fortement, largement, magnifiquement même, quoique toujours simplement, des vérités dogmatiques et morales de la religion. J'entends qu'on les remplisse des lumières de la foi ; j'entends qu'on les pénètre, qu'on les saisisse, qu'on les ravisse même, par la plénitude de la vérité et de

la lumière, par la plénitude de l'autorité, et cela sans aucune controverse<sup>1</sup>. »

Ce n'est qu'au degré supérieur qu'il y a lieu de s'étendre davantage, et de produire en plus grand nombre des preuves de toutes sortes. Nous verrons, chapitre VII, dans quel esprit et avec quelles précautions cet enseignement plus complet doit se donner.

14. Gardez-vous bien d'annoncer une preuve par une forme de langage qui semblerait insinuer que cette vérité a, en effet, besoin d'être démontrée, disant par exemple : « Je vais vous prouver telle chose. » Une telle phrase étonnerait les enfants et ferait naître le doute dans leur esprit. Le mieux est de faire entrer la preuve dans l'explication et de l'incorporer avec elle.

Dans les pays de religion mixte, on apporte une attention spéciale à l'explication des notes ou caractères de la véritable Église. On met ainsi les enfants en état de rendre compte de leur foi, si l'occasion s'en présente, même à des dissidents; et en même temps on les munit d'arguments contre leurs attaques. Mais il faut s'abstenir de toute agression à leur égard : un tel zèle ne pourrait avoir que de fâcheux résultats.

15. On agit de même pour les points de doctrine controversés, ou pour la solution des objections répandues contre l'Église catholique par des hérétiques ou des impies. On expose avec plus de clarté et d'ampleur la vérité combattue, et l'on insère dans l'explication la réfutation des objections. Dans un pays semi-protestant, par exemple, on développera davantage la doctrine sur le culte des saints et des images, faisant bien remarquer la différence essentielle qu'il y a entre l'hommage que nous leur rendons et l'adoration due à Dieu. On ajoutera simplement que les protestants se trompent à notre égard, en supposant que nous adorons aussi les Saints, leurs images et leurs reliques.

16. Il importe surtout que le Catéchiste conserve toujours entre ses preuves l'ordre et la subordination que nous avons établis. C'est principalement sur l'autorité de Dieu que tout l'enseignement religieux doit être basé. C'est donc toujours aux preuves de la révélation qu'il donnera la première place, et ce sont elles qu'il considérera comme vraiment *probantes*, comme réellement efficaces pour l'objet dont il s'agit : unir notre âme à Dieu, notre Créateur, par la foi et la charité.

Ce serait donc une grave erreur, par exemple, que de com-

<sup>1</sup> *L'Œuvre par excellence*, p. 154.

mencer l'enseignement religieux en essayant d'établir par la raison seule une série de vérités qui lui sont accessibles, et de vouloir considérer ces vérités ainsi démontrées comme le *fondement* de tout l'édifice. « Base d'argile pour supporter un édifice de bronze, » disait Renan<sup>a</sup>. Le vrai fondement, ce sont les Apôtres et les Prophètes<sup>1</sup>, et surtout c'est Jésus-Christ, lui, la pierre principale, que les pseudo-architectes avaient rejetée, mais dont Dieu a fait la pierre angulaire<sup>2</sup>, et en qui seul nous pouvons être sauvés.

17. En particulier, n'allez pas vous amuser à prouver à des enfants qu'il y a un Dieu<sup>b</sup>. Nul enfant baptisé n'en a jamais douté. Ils viennent à l'école avec la conviction qu'au-dessus d'eux, au Ciel, règne un Maître souverain, leur Créateur et leur Dieu. Cela ils l'ont appris à la maison paternelle, avec toutes les autres connaissances que l'on considère comme des préliminaires de la foi. Et si, par malheur, cette conviction n'existait pas, vos raisonnements seraient impuissants à la produire. Ils ne pourraient les comprendre. Avec de jeunes enfants, porter la main à ces premiers fondements de la doctrine, sous prétexte de les affermir, c'est le plus sûr moyen de les ruiner. Jeu futile, jeu imprudent et, pourrait-on presque dire, jeu impie. Dieu ne se discute pas. Il s'affirme, il s'impose avec une telle évidence à tout esprit de bonne foi, que quiconque ne croit pas en lui est *inexcusable*<sup>3</sup>. Et l'insensé a beau répéter mille fois en son cœur pour se le faire croire à lui-même : *Il n'y a pas de Dieu*<sup>4</sup>, Dieu résiste à ses attaques; il se rit de ses insultes. Malgré toutes les négations, il continue à se manifester par ses œuvres, comme le soleil continue de briller, comme la terre de tourner, et l'esprit de penser. Il a été; il est; il sera. Et, comme le proclamait dans un cri sublime Garcia Moreno, tombant sous le fer des assassins,

« DIOS NO MUERE! »

« DIEU NE MEURT PAS! »

<sup>a</sup> « Les spéculations théologiques sur les mystères, écrit l'abbé Vacant, sont comme un édifice qui est construit non sur le sol de la raison, mais sur le vaisseau de la foi, de telle sorte qu'il n'a d'autre fondement, ou plutôt d'autre appui que l'océan de la vérité divine. » (*Études théologiques sur les Constitutions du Concile du Vatican*, t. II, p. 230.)

<sup>b</sup> Voyez, Catéchisme n° 5, la manière de présenter aux enfants les preuves de l'existence de Dieu lorsque le catéchisme diocésain les indique. Il ne s'agit point d'entrer avec eux dans une démonstration scientifique, mais de mettre en relief le témoignage que Dieu se rend à lui-même dans la création, principalement par l'ordre qui règne dans l'univers.

<sup>1</sup> Eph., II, 20. — <sup>2</sup> Actes, IV, 11, 12. — <sup>3</sup> Rom., I, 20. — <sup>4</sup> Ps. XIII, 1.